



LE BRESCOU D'OR

12 et 13 octobre 2024

Régate en équipage IRC

Épreuve du Championnat IRC UNCL Méditerranée équipage

Organisé par la Société des Régates d'Agde et du Cap
E-mail : secretariatsorac@gmail.com
<http://www.soracagde.com>
tél. : 06 37 84 72 17



AVIS DE COURSE Grade 5A

*La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.
La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).*

1. RÈGLES APPLICABLES

- 1.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la voile 2021-2024,
- 1.2 Les prescriptions nationales et les règlements fédéraux,
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.4 Le règlement du Championnat de Méditerranée IRC - UNCL 2021,
- 1.5 Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) ne s'appliquent pas.

2. PUBLICITÉ [DP]

En application de la Régulation 20 de Word Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice. **[DP]**

3. ADMISSIBILITÉ

La Régate est ouverte aux bateaux :

- IRC 0, 1, 2, 3, 4 possédant un certificat de jauge IRC en cours de validité et dont le TCC est supérieur ou égal à 0.9100-

Avec la permission de l'autorité de Rating (UNCL), la règle IRC 8.2 est modifiée pour accepter les bateaux français titulaires d'un certificat IRC SER <https://ycf-club.fr/certificat-irc-ser/>

Tous les bateaux doivent être en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum 4^e catégorie de navigation ou équivalente. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation basique de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

Tous les bateaux doivent être équipés d'une VHF en état de marche. Conformément à l'Annexe G des RCV et aux règles de classe, un numéro de voile est obligatoire pour chaque bateau.

Chaque bateau doit obligatoirement avoir un équipage composé d'au moins deux personnes. L'équipage doit être conforme aux règles de classe.

La liste d'équipage précisant les jours d'embarquement de chaque équipier, sera mentionnée sur la fiche d'inscription. Tout changement d'équipage déclaré sera soumis à l'autorisation écrite du Comité de Course et devra être faite par écrit auprès du Comité de Course, au plus tard 2 heures avant le 1^{er} signal d'avertissement de la première course du programme.

4. INSCRIPTIONS

- Les inscriptions des bateaux et de leur équipage se fait uniquement sur le site <http://www.soracagde.com>.
- Le bulletin d'inscription comprend le nom, Prénom, numéro de licence, le téléphone et Email prénom du skipper, le nom du bateau et son numéro de voile, la liste des équipiers et leurs numéros de licences valides.
- Une fois la fiche remplie, le paiement se fait directement depuis notre site par un lien avec la solution Helloasso.
- Le contrôle de la validité des licences « compétitions » se fait à posteriori par lien informatique direct avec la FFV.

La clôture des inscriptions par internet est fixée au vendredi 11 octobre 2024 à 18 heures. Le samedi 12 octobre 2024 une permanence au centre nautique du Cap d'Agde de 09h00 à 12h00 permettra si nécessaire de finaliser les inscriptions et de contrôler les certificats IRC.

- une autorisation parentale est nécessaire pour les mineurs (indiquant le lieu et dates de la régate).

Tous les bateaux devront fournir :

- l'autorisation de port de publicité (si nécessaire).
- le certificat de jauge IRC ou en cours de validité.

Les droits requis pour les inscriptions des bateaux sont de 80 euros.

5. PROGRAMME

Vendredi 11 octobre 2024 18h00

Clôture des inscriptions.

Samedi 12 octobre 2024

09 h 00 à 12 h 00 : Confirmation des inscriptions au Centre Nautique du Cap d'Agde.

13 h 30 : Briefing des Skippers sur l'eau et appel des bateaux pour émargement.

14 h 00 : 1^{er} signal d'avertissement pour 1 à 4 courses en parcours construits ou côtiers

Dimanche 13 octobre 2024

08 h 30 : Café-croissants au Centre Nautique du Cap d'Agde

09 h 30 : Briefing des Skippers et émargement

10 h 45 : 1^{er} signal d'avertissement pour 1 à 4 courses en parcours construits ou côtiers

17 h 00 : Proclamation des résultats suivie d'une collation

Au regard des considérations du moment, l'organisateur en lien avec le Président du Comité de Course, peut décider de reporter le briefing sur l'eau par VHF canal 8 dans les 30 minutes précédant le 1^{er} signal d'avertissement du jour. L'annonce sera faite par une affiche au centre nautique et une annonce par VHF canal 8.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE ET PARCOURS

- 6.1 Les instructions de course et les IC en version électronique sont sur le site : www.soracagde.com, et les annexes éventuelles seront affichées au centre nautique.
- 6.2 Les parcours à effectuer seront des parcours construits et/ou côtiers.
- 6.3 Les concurrents doivent être en possession des cartes nautiques de la zone de navigation.

7. CLASSEMENT

- 7.1 Une course devra être validée pour valider la régata
- 7.2 Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- 7.3 Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores en retirant le plus mauvais score
- 7.4 Les classements seront réalisés selon le système de points à minima de l'annexe A.
- 7.5 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système Temps sur Temps.

8. PLACE AU PORT

Les bateaux seront accueillis au Port du Cap d'Agde du 09 au 15 octobre 2024. Les bateaux prendront contact avec la Capitainerie pour rallier leur place (canal VHF 9). Les places seront affectées selon l'ordre d'arrivée (ne pas oublier de préciser la longueur, largeur et le tirant d'eau).
Téléphone direct pour la capitainerie : 04 67 26 00 20.

9. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata, sauf et sous réserve d'une autorisation écrite préalable du Comité de Course et/ou du Comité Technique. [DP]

10. COMMUNICATIONS RADIO [DP] [NP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre, ni recevoir de données vocales, ou de données qui ne soient pas disponibles pour tous les bateaux.[DP]

11. PRIX

Des prix seront distribués à la discrétion de l'Autorité Organisatrice.

12. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer ou de rester en course, le concurrent décharge l'Autorité Organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage matériel et/ou corporel.

13. DROIT À L'IMAGE

Les concurrents autorisent la SORAC et les Partenaires de la régata à utiliser sans restriction leur image pour tout texte, photographie, vidéo, aussi bien d'eux-mêmes que du bateau qu'ils utilisent. Leur nom ou image pourront être publiés ou diffusés par tout média (presse, TV, Facebook, etc.). Le nom, la bibliographie des équipages pourront être utilisés ou reproduits à cet effet.

14. PROTECTION DES DONNÉES

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent le CNP, la FFVoile, la Ligue de Voile Occitanie et leurs sponsors à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication et pourront être utilisées pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles peut exercer son droit d'accès aux données le

concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

15. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le secrétariat de la SORAC :

Adresse : SORAC Centre Nautique Avenue du Pasteur Challies 34300 LE CAP D'AGDE

Téléphone : 06 37 84 72 17

E-mail : secretariatsorac@orange.fr

Site internet : www.soracagde.com

Demande de certificat IRC / SER 20 euros valable 2 régates IRC en 2024.

<https://ycf-club.fr/certificat-irc-ser/>



SORAC Centre Nautique Avenue du Pasteur Challies 34300 Le Cap D'AGDE

Association sportive loi de 1901. Affiliée à la FFV sous le N° 34311
Afrée Jeunesse et Sports N° S-005-2003. N° SIRET : 502 705 957 000 20

E-mail : Secretariatsorac@sorac.fr Président : 06 37 84 72 17

Site internet : www.soracagde.com

Facebook : <https://facebook.com/soracagde>